

Beaulieu-sur-Oudon, le jeudi 27 juin 2024

CONVOCATION

Mesdames, Messieurs les membres du conseil municipal,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu à la salle de Conseil Municipal (salle annexe de la mairie) en séance publique, le

Mardi 2 Juillet 2024 à 20H30

L'ordre du jour est le suivant :

- Présentation Projet stockage de batterie sur le site de la Guyonnière
- Délibération 2024-034 : Achat terrain route du Pertre
- Délibération 2024-035 : Recrutement et Rémunération des animateurs saisonniers le 31/07/2024
- Délibération 2024-036 : Recrutement et Rémunération d'un stagiaire BAFA avec BSB
- Délibération 2024-037 : Tarifs Péri-Extra Scolaire au 1^{er} Septembre 2024
- Délibération 2024-038 : RODP 2024

Le Maire,

Anthony ROULLIER



L'article L.2121-10 du CGCT précise désormais que : Toute convocation est faite par le maire. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. **Elle est transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse.**